

DEPARTEMENT
VAR
CANTON
SAINTE MAXIME
COMMUNE
CAVALAIRE SUR MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

N° 0057-2022-DE

DECISION PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Mise à disposition d'un logement communal au CCAS de Cavalaire-Sur-Mer

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE SUR MER

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R 1617 à R.1617-18 ;

VU La délibération n°15/2020 du 25 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire, en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment pour l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

VU La propriété communale « La pépinière » sis 146 rue de la pépinière 83240 CAVALAIRE-Sur-MER, dans laquelle un appartement de type F3 est libre de toute occupation ;

VU La demande du Centre Communale d'Actions Sociales de Cavalaire-Sur-Mer de mise à disposition d'un logement communal ;

VU Les demandes de logement formulées par des familles Ukrainiennes ;

CONSIDERANT Le caractère d'urgence de reloger les familles en provenance d'Ukraine ;

DECIDE

ARTICLE 1

De mettre à disposition au CCAS un appartement communal sis 146 rue de la Pépinière 83240 CAVALAIRE-Sur-MER, libre de toute occupation, pour une durée de 4 mois, à compter du 30 mai 2022.

ARTICLE 2

Le Centre Communal d'Actions Sociales de Cavalaire aura la charge et la gestion des contrats de location d'habitation précaire à venir pour chacun des occupants.

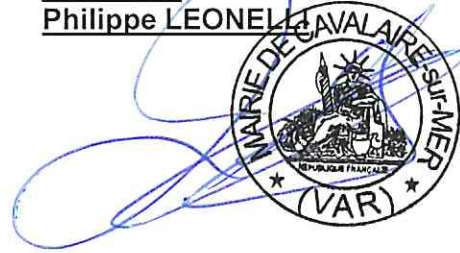
ARTICLE 3

Le Maire et la Trésorière Principale de Fréjus sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Cavalaire-sur-Mer, le 30/05/2022

LE MAIRE

Philippe LEONELLI



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : Mairie de Cavalaire Sur Mer
Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **0057_2022_DE**
Objet : **Mise à disposition d'un logement communal au CCAS de Cavalaire-Sur-Mer**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2022-05-30 00:00:00+02
Nature de l'acte : Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique : 083-218300366-20220530-0057_2022_DE-AR
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 083-218300366-20220530-0057_2022_DE-AR-1-1_0.xml	text/xml	896 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : Decision12072022104018.pdf Nom métier : 99_AR-083-218300366-20220530-0057_2022_DE-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	91.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 juillet 2022 à 10h47min46s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 juillet 2022 à 10h47min46s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 juillet 2022 à 10h48min06s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	12 juillet 2022 à 10h48min19s	Reçu par le MI le 2022-07-12

